



Les ressortissants bulgares et roumains

Par **silent_girl**, le **13/02/2013 à 14:21**

Bonjour,

Je suis bulgare et j'ai un BAC+4 obtenu en Bulgarie. Est ce que j'en ai les droits à travailler en France sans l'autorisation de travail et titre de séjour?(on est dans l'Union européenne depuis 2007 mais on est toujours de la periode transitoire (2014))

Merci,
Maria

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013 à 16:46**

Bonjour

vosre diplôme n'ayant pas été obtenu en France vous devez obtenir une carte de séjour de la préfecture et une autorisation de travail par la DIRRECTE.

L'avis favorable de la DIRRECTE vous permet d'obtenir une carte de sékour mention UE - toutes activités professionnelles. La mention peut varier en fonction de l'activité exercée.

Restant à votre disposition